



Une bonne année 2018

Une nouvelle fois c'est avec plaisir que, par le support de notre bulletin communal « Le Réveil », j'ai l'occasion de m'adresser à chaque habitant de la commune pour présenter mes vœux de bonne et heureuse année.

"J'en profite pour adresser ma sympathie aux familles qui ont été frappées par un deuil ou la maladie. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune et aux nouveaux nés car je crois pouvoir encore affirmer qu'il fait bon vivre à Saint-Lormel. Je tiens à remercier toutes les associations, tous les bénévoles et tous les acteurs sur la commune ainsi que mes adjoints et les conseillers municipaux.

La période des vœux c'est aussi l'occasion de faire un petit bilan de l'année écoulée et de tracer les grandes orientations pour l'année à venir. En ce qui concerne le bilan 2017, j'avais annoncé voici un an la création du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) «Dinan Agglomération» avec la nécessité du transfert des compétences obligatoires et la nécessité de définir les compétences optionnelles attribuées à Dinan Agglomération ou renvoyées aux communes. Après une année de fonctionnement, je mesure le chemin parcouru avec la volonté d'homogénéiser les taxes sur ce nouveau territoire, les décisions structurantes pour le devenir de Dinan Agglo-



mération avec participation financière à la réfection de la voie ferrée Dol / Lamballe, le rond point de l'Aublette et la déviation de Plancoët. Trouver un accord sur le montant des allocations compensatrices liées aux conséquences des différents transferts de compétences, le lancement au niveau de l'EPCI d'un plan local d'urbanisme intercommunal... toutes ces décisions prises en conseil communautaire ont été élaborées et amendées préalablement en commissions, bureau ou groupes de travail thématique.

L'année 2018 s'annonce aussi chargée avec la prise de compétence assainissement, l'étude de la compétence voirie, les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) tout en étudiant les possibilités de mutualisation des moyens tant humains que matériels.

Malgré tout cet investissement vers Dinan Agglomération, je n'ai pas délaissé la commune de Saint-Lormel pour laquelle je me suis rendu très disponible, mes temps de présence à la mairie ou sur le terrain en témoignent mais aussi par la réalisation de nombreux projets dont vous êtes mensuellement informés par le site internet et le Réveil.

Pour mémoire, voici quelques exemples :

- Réfection des trottoirs du bourg et du lotissement « les Vergers. »
- Aménagement de la zone piétonne à la Ville Robert.
- Achat du chemin de Bellenray.
- Achat de foncier pour la commune.
- Réfection des sanitaires extérieurs de la salle polyvalente avec prise en compte des normes accessibilité.

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et
le jeudi soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant : Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Isabelle FUSTIN
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU

- Réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Création d'un jardin du souvenir.
- Accueil d'une tisserande et

changement d'exploitant au bar.

- Suivi du dossier assainissement du lotissement « Les Costières ».
- Rencontre des jeunes de la commune pour recenser leurs attentes suite à la mise en sommeil du foyer des jeunes.
- Réunions entre maires sur l'étude d'une commune nouvelle.

Bref, la commune ne s'est pas endormie au cours de l'année 2017 et a été active dans les différentes commissions ou syndicats où elle a des représentants : PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations), SMAM (Syndicat Mixte Arguenon Maritime), Syndicat des Frémur, SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire), etc ...

L'élan donné en 2017, ne va pas s'arrêter au 31 décembre mais va bien entendu se

poursuivre en 2018, année pour laquelle des travaux de voirie sont déjà envisagés car n'ayant pas pu être réalisés en 2017. Nous prévoyons de repenser et rendre accessible à tous publics les sanitaires de la place de l'église. Nous allons également lancer un diagnostic des travaux à réaliser à l'église du Vieux Bourg afin de préserver ce patrimoine. Nous étudions également l'intérêt de la création d'un parc multisport.

De nouveau je tiens à faire appel au sens civique de chacun concernant les problèmes récurrents : de bruits, de chiens errants, de tri sélectif, de détérioration de matériels, du non respect du code de la route. Merci à tous de respecter les règles.

Bonne lecture et encore bonne année !"

Claude Rigolé
Maire de St Lormel

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un magicien à St Pierre :

"Noël c'est avant tout une ambiance, des lumières, des couleurs qui nous plongent dans « la magie de Noël ».



Un grand merci et toutes nos félicitations à Daniel PERRIN qui, comme tous les ans, créé cette magie de Noël à St-Pierre pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Cette année les enfants, émerveillés et excités, ont pu même prendre place dans un petit train pour une ballade dans un monde plein de lumières."

Message des petits et grands de Saint-Lormel et des alentours



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 8
DÉCEMBRE
2017

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ
Josiane ROBISSOUT
Sylvie GUILLOTIN
Louis AILLET
Jean-Claude CADE
Céline COLLET
Loïc DAUNAY
Régine LEBORGNE
Bernard LETORT
Françoise NEUTE

Absents excusés :

Chantal BOUAN
(procuration à Josiane ROBISSOUT),
Henri BRÉHINIER
(procuration à Sylvie GUILLOTIN)
Paul LA DROITTE
(procuration à Françoise NEUTE),
Mireille MENIER
(procuration à Régine LEBORGNE)
Gwenaëlle BROCHARD

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• **Projet d'Aménagement et de Développement Durable : débat sur les orientations générales**

Le Maire rappelle que le Conseil communautaire a approuvé le 13 mars 2017 la prescription d'un PLUi-H. Les PLUi-H comprennent un PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable).

Ce document définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la

commune.

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. La réglementation prévoit un débat sans vote, au sein de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le PADD du PLUi-H de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire pour 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement, c'est obligatoire. Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en janvier 2002 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

- Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération
- Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire
- Accompagner le développement pour un territoire à vivre
- Assurer un développement démographique et économique intégrateur d'une gestion durable des ressources et des risques
- Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain
- Développer l'attractivité du parc de logements existants
- Garantir un logement adapté pour tous

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du conseil à s'exprimer sur les orientations générales du PADD venant d'être présentées.

Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte des orientations générales du PADD du futur PLUi-H et soumet à Dinan Agglomération deux observations effectuées lors du débat :

- beaucoup de zones boisées sont restées en friche et ne sont pas exploitées. Les surfaces ne sont pas négligées.

Les brèves du Conseil Municipal du 8 décembre 2017 (suite)

geables. Le PADD pourrait comprendre l'incitation à l'exploitation de ces zones boisées.

- Il est rappelé que l'association AFBN (Association Ferroviaire Bretagne Nord) œuvre dans le sens du développement des transports autour de DINAN.

• Assainissement collectif : tarifs 2018

Les tarifs appliqués depuis 2012 sont les suivants :

- Abonnement : 50 € par an
- Prix du M³ d'eau : 1 €

Les résultats prévisionnels 2017 sont excédentaires en fonctionnement et en investissement, et le budget ne supporte plus aucun emprunt. Pour rappel, en 2017, la consommation est de :

- 9924 m³ pour 132 abonnés totalisant environ 18 020,82 € en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2018 les mêmes tarifs

• Transfert de la compétence assainissement collectif à Dinan Agglomération

La Communauté Dinan Agglomération exercera, à compter du 1^{er} janvier 2018, en lieu et place des communes membres, les compétences "Eau & Assainissement".

> Procès-verbal de mise à disposition des biens

Pour permettre l'exercice de la compétence "Assainissement", la commune de Saint-Lormel met gratuitement à la disposition de Dinan Agglomération, des biens dont elle est propriétaire (détaillé dans un procès-verbal).

Cette mise à disposition cesse le jour où Dinan Agglomération renonce à cette compétence, en cas de retrait de la commune ou de la dissolution de Dinan Agglomération, à la fin de l'exercice de cette compétence, ou dans le cas où les biens précités ne sont plus nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Dinan Agglomération assume sur les biens mis à disposition par la commune l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, hormis le droit d'aliéner.

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Assainissement" par la commune de Saint-Lormel à Dinan Agglomération, et autorise le Maire à revoir le contenu du procès-verbal et d'y apporter des modifications si nécessaire.

De même, il autorise le Maire ou tout adjoint habilité à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire.

> Convention de services

La commune de Saint-Lormel transfère la compétence assainissement à Dinan Agglomération en gestion directe. Dans le cadre de cette prise de compétence, la commune n'est pas couverte par un contrat de délégation de service public ou par un contrat de prestation de service avec une entreprise privée. En effet, le personnel communal effectue :

- Un service aux usagers (gestion clientèle, facturation),
- La gestion courante de la station d'épuration : entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles, des travaux ponctuels.

Dans l'attente d'une mise en place homogène de cette

organisation, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public. Aussi, il convient de mettre en place une coopération entre la Commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, des prestations de service ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de service avec Dinan Agglomération après validation conjointe des deux parties.

> Transfert budgétaire

Dans le cadre de la fusion, la commune de Saint-Lormel transfère la compétence assainissement à Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2018. À ce titre, la commune qui exerçait cette compétence et disposait d'un budget annexe dédié est soumise à une procédure de transfert de son SPIC (Service Public d'Intérêt Communal) d'assainissement qui comporte trois étapes :

- 1) La première étape consiste à clôturer le budget annexe et à réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal de la commune ;
- 2) La seconde correspond à la mise à disposition par les communes des biens meubles et immeubles (la commune reste propriétaire de ces biens), utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens, et des restes à réaliser au budget annexe de l'EPCI;

>>>

3) Enfin, les excédents et/ou déficits du budget annexe M4 (ou ses dérivés) peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions qui seront arrêtées en la matière par la commune et l'EPCI.

Le conseil municipal adopte les principes de transferts à Dinan Agglomération de l'Excédent de fonctionnement ainsi que de l'Excédent d'investissement.

• **Gestion des eaux pluviales : Convention avec Dinan Agglomération**

La gestion des eaux pluviales urbaines doit être assurée par les collectivités compétentes en matière d'assainissement, y compris lorsqu'elles sont situées en zone rurale, pour la partie de leur territoire classée dans une zone constructible par un document d'urbanisme. Dinan Agglomération devait assurer cette gestion des eaux pluviales au 1er janvier 2018, mais ne possédant pas encore l'ingénierie adaptée, il apparaît donc nécessaire que les communes assurent pendant une

Les brèves du Conseil Municipal du 8 décembre 2017(suite)

période transitoire (2018 et 2019) la continuité de ce service public. En conséquence, il est nécessaire de mettre en place une coopération entre la commune et Dinan Agglomération.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence « Eaux Pluviales ».

• **Adhésion au Conseil en Energie Partagée (CEP) de Dinan Agglomération**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Dinan Agglomération a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2)

Pour les aider à relever ce défi énergétique, Dinan Agglomération a mis en place un service de « Conseil en Energie Partagée » (CEP). Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

> **Ce service comprend :**

- La réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal sur les trois dernières années
- Le suivi énergétique annuel personnalisé de la commune
- L'accompagnement de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie
- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des élus et des équipes techniques et

la mise en réseau des élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges des bonnes pratiques

- La restitution des résultats auprès de la commune.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la Collectivité sur 3 ans minimum
- Une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0.42 € / habitant /an (soit environ 375 € par an)

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la Commune de Saint-Lormel à ce service et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.
- Désigne :
 - Un élu « référent CEP », M. AILLET Louis
 - Un agent technique en charge du dossier, M. LUCAS Didier
 - Un agent administratif pour la récupération des données (factures, contrats de maintenance, ...), Céline QUINIO.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ **MESSAGE D'ALERTE DE LA GENDARMERIE :**

Le Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor, vous informe d'une évolution préoccupante du phénomène de vols commis au préjudice des personnes âgées sur le département.

Les vols par ruse sont effectués par un ou plusieurs individus. Prétendant la vérification soit de la qualité de l'eau, soit de l'installation électrique et se revendiquant des entreprises nationales distributrices, ils s'introduisent au domicile des victimes pour dérober des bijoux et/ou du numéraire. Outre ces faits, d'autres personnes ont été victimes D'ABUS DE FAIBLESSE par les représentants d'une entreprise de ravalement à Guingamp. A Plouer-sur-Rance, un couple d'octogénaires et un résident de l'EHPAD ont été victimes d'un vol de bijoux par un couple d'une trentaine d'années, se faisant passer pour des représentants de l'UNICEF. Enfin, une femme âgée de 87 ans est victime d'un vol à l'arraché à La Chèze.

CONSIGNES A SUIVRE :

- > Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent en liquide.
- > Faites-vous accompagner par une personne de confiance au moment où vous retirez de l'argent.
- > Ne faites jamais entrer des inconnus chez vous. Si c'est un professionnel, il doit avoir pris rendez-vous et vous montrer sa carte. Vous pouvez vérifier son identité auprès de son employeur.
- > Si vous êtes victimes d'un vol par ruse et afin d'optimiser les possibilités d'élucidation de ces faits, notez les éléments importants : type de voiture utilisée, couleur, immatriculation, description vestimentaire et physique du ou des individus.
- > Ne touchez pas les objets touchés, manipulés ou déplacés par les voleurs, ils pourront faire l'objet d'une expertise par la police technique et scientifique.
- > Prévenez très rapidement la GENDARMERIE (brigade locale ou le 17)

Les brèves du Conseil Municipal du 8 décembre 2017 (suite)

• Transport scolaire : Convention de délégation avec Dinan Agglomération

Au 1^{er} Janvier 2018, Dinan Agglomération, désormais compétente et Autorité Organisatrice, doit exercer sa compétence transport scolaire et non-urbain selon deux schémas possibles :

Soit Dinan Agglomération assure elle-même l'exercice de sa compétence,

Soit Dinan Agglomération la délègue à une Autorité Organisatrice de second Rang (communes, Syndicats, associations...),

Dinan Agglomération propose de poursuivre le mode de fonctionnement déjà en place (pour notre commune la navette entre les écoles de Crehen et de St Lormel est assurée par le Syndicat de Transport Scolaire Intercommunal). Elle propose une convention de délégation à signer avec Dinan Agglomération au 1^{er} Janvier 2018 pour l'exercice de la compétence Transport Scolaire.

Le Conseil Municipal Approuve le principe d'une convention de délégation entre Dinan Agglomération et la commune de Saint-Lormel relative à l'exercice du Transport Scolaire par la commune de Saint-Lormel (AO2) et autorise le Maire à la signer, si conforme aux attentes et la rapporter en conseil municipal si besoin.

• Approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2018

Les services de l'Etat ont validé le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon le 29 novembre

2016 et sa mise en œuvre débutée en 2017, se poursuivra jusqu'en 2020.

En accord avec la convention-cadre signée entre les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers fin 2016, il est proposé que la Commune de Saint-Lormel s'engage pour mener et/ou financer les actions suivantes durant l'année 2018 :

- Pose de repère de crue (achat du macaron en 2018) ;
- Etude sur la dynamique sédimentaire entre Plancoët et l'estuaire.

Le Conseil Municipal approuve :

- le PAPI du bassin versant de l'Arguenon pour l'année 2018,
- le coût prévisionnel pour l'année 2018 des actions du PAPI sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Lormel qui s'élève à environ 750 € TTC et le montant maximum de reste à charge de 375 € TTC ;
- le coût prévisionnel pour l'année 2018 des actions du PAPI co-financées par la Commune de Saint-Lormel dont le montant est de 3375 € TTC ;

De même le conseil municipal autorise :

- le Président du SMAP à réaliser les demandes de financements publics de chaque action et pour chacun des maîtres d'ouvrage concernés, pour l'année 2018,
- le Maire :
 - à lancer les procédures pour les marchés et avenants à passer pour l'année 2018 et à signer les marchés et pièces nécessaires ;
 - à réaliser les demandes de subventions auprès des financeurs publics et locaux, postérieurement à la mise en œuvre des actions pour lesquelles la Commune de Saint-Lormel est maître d'ouvrage en 2018 ;
 - à transmettre au SMAP l'ensemble des pièces concernant les demandes de subvention et de paiement, afin de permettre le suivi du financement des actions par le SMAP.

• TARIFS COMMUNAUX 2018

Le conseil municipal a décidé de reconduire pour l'année 2018 les tarifs suivants :

> Location de la salle polyvalente

Tarifs applicables 1^{er} janvier 2018 : (voir tableau ci-dessous)

Pour information la recette de 2017 est de 5976.44€. En 2016, elle était de 5656.30€ et en 2015 de 5390.13€

> Concessions cimetière traditionnelles

> 15 ans
- simple 40 €
- double 80 €

> 30 ans
- simple 80 €
- double 160 €

> 50 ans
- simple 150 €
- double 300 €

> Concessions Columbarium

> 5 ans 100 €
> 10 ans 200 €
> 15 ans 300 €

> Jardin du Souvenir

Le jardin du souvenir est en mesure d'accueillir des dispersions depuis la fin des travaux en novembre 2016. Des espaces verts ont été aménagés autour du jardin du souvenir.

La dispersion des cendres est autorisée gratuitement mais le coût de la gravure sur la stèle reste à la charge du concessionnaire.

Dans le règlement du cimetière, il est précisé les modalités concernant la police, la taille et la couleur des gravures.

TARIFS 2018 SALLE POLYVALENTE

Durée Location		Journée (9h/21h) semaine	Week-end Ven 14h au dim 21h	½ journée (3h)*
Particuliers	Commune	150 €	270 €	50 €
	Hors Commune	250 €	380,00 €	70 €
Associations	Commune	3 gratuites le week-end A partir de la 4 ^{ème} location : 100 € / location - 15€ chauffage		
	Hors Commune	150 €	270 €	50 €
Chauffage		15 €	50 €	15 €
Heures de ménage suppl.		25 € / heure	25 € / heure	25 € / heure
Forfait repas chaud (utilisation four)		10 €	30 €	/

- Couverts : 0.60 € par personne
- Lave-vaisselle : 30 € (forfait unique)
- Sonorisation : 30 €
- Caution : 400 €

* en semaine, sur le créneau horaire de 9h à 23h.

- > **Location du préau du stade, de tables et de bancs, réservés aux habitants de St-Lormel**
 - > **Préau** : pour 24h (manifestation privée)50 €
 - > **1 table avec 2 bancs** :5 €
 - > **Caution** demandée pour chaque location. 135 €
- Ces locations sont réservées aux habitants de St Lormel. Elle sont gratuites pour les associations communales et pour les repas des différents quartiers de la commune. Les associations communales restent prioritaires.
- > **Photocopie / fax**
- Les tarifs appliqués sont les suivants à l'unité :
- Photocopie A4 / Réception de fax 0,20 €
 - Photocopie A4 RV 0,30 €
 - Photocopie A3 0,40 €
 - Photocopie A3 RV..... 0,60 €
 - Envoi de fax..... 0,50 €

Les brèves du Conseil Municipal du 8 décembre 2017 (suite)

• Participation de la commune pour le repas et spectacle de Noël 2017 du RPI

Le traditionnel Repas de Noël des élèves du RPI St-Lormel-Créhen aura lieu le vendredi 22 décembre 2017. Il se déroulera à la cantine de Créhen et sera suivi d'une séance de cinéma l'après-midi à Pleurtuit. Le repas est organisé cette année par la commune de Créhen. Il est proposé que les repas consommés par les enfants scolarisés à St-Lormel et les adultes les encadrant seront facturés au prix coûtant (4,17 € / enfant et 5,02 € / adulte) par Créhen. La commune de St-Lormel s'acquittera également du prix de revient de la séance de cinéma et du goûter de Noël proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés

à St-Lormel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la participation de l'école de St-Lormel au repas et à la séance de cinéma et accepte le principe du partage des frais proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés à St-Lormel.

• Travaux à l'église du bourg :

Une partie du plancher a été réparée. La partie à côté de l'horloge sera restaurée ultérieurement.

• Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS sera finalisé le 22 déc. 2017. Une présentation aux élus sera organisée avant une délibération en janvier.

• Dératisation des bâtiments communaux

Elle est effectuée par les agents communaux et sera faite plus régulièrement.

• Charte d'entretien des espaces communaux Zéro Phyto

Une visite de contrôle a eu lieu et le niveau 3 est maintenu pour la commune (Pour rappel cette charte comprend 5 niveaux).

• Publications de photos de l'église du vieux bourg

Suite à la demande de M^{me} PAURD, un avis favorable lui a été donné par le conseil municipal pour la publication de photos d'objets se trouvant à l'intérieur de l'église du Vieux Bourg dans un ouvrage sur les petites églises.

• Qualité de l'air à l'école

Dans le cadre de la surveillance de l'air intérieur dans les établissements scolaires, l'évaluation des moyens d'aération a été effectuée par auto diagnostic après avoir pris conseil auprès d'un membre du CEP. Son bilan fait ressortir que :

- le stockage de certaines fournitures (peinture, colle...) sera à revoir.
- une réflexion sera à mener pour améliorer les conditions de ventilation d'une partie du bâtiment.

En outre un rappel des bonnes pratiques en matière de nettoyage et d'aération des locaux a été fait auprès des agents

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES « GRIPPE » AVIAIRE

Mesures à mettre en œuvre pour tout détenteur de volailles :

TOUS RESPONSABLES ET TOUS CONCERNES

Les éleveurs professionnels de volailles sont soumis à de fortes contraintes techniques et de biosécurité pour se préserver des risques sanitaires dus à des maladies très contagieuses portées par la faune sauvage. L'objectif est de restreindre au maximum les contacts entre la faune sauvage et les volailles domestiques, responsables de l'apparition des foyers d'Influenza aviaire dans notre région.

MAIS tous les détenteurs de volailles sont aussi concernés ! Il est donc nécessaire collectivement d'avoir certains réflexes.

Si vous êtes détenteur de volailles domestiques quel qu'en soit le nombre (poules pondeuses, oiseaux d'ornement en extérieur), il est très important d'appliquer les mesures suivantes :

1 - confinement en période d'alerte

Lorsque votre commune passe en risque MODERE ou ELEVE (arrêté ministériel affiché en mairie et/ou message divulgué dans les médias), l'application des mesures suivantes devient obligatoire :

- > Mise en place des mesures de biosécurité sur l'ensemble des élevages professionnels et confinement des volailles des élevages plein-air (sauf dérogation)

- > Confinement obligatoire sans dérogation possible pour les volailles des particuliers.

2 -abri de confinement des volailles

Prévoir un bâtiment fermé pour les confiner, ou un parcours grillagé sur tous les côtés pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages en période d'alerte.

Pour tous renseignements : GDS BRETAGNE - OVSANIMAL antenne de Ploufragan : 02 96 01 37 00 antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr ou www.gds-bretagne.fr



• **Etat de la haie au monument aux morts du Vieux bourg**

Il est signalé que la haie implantée au dos du monument au mort du Vieux Bourg est abîmée.

• **Déchetterie :**

À propos de la limitation des passages

Il est demandé de connaître les raisons qui motivent le nombre d'accès limité à la déchetterie. Ce sujet sera revu courant 2018.

• **Prochains conseil municipal :**

> vendredi 19 janvier 2018 à 20h .
La séance est levée à 22h42.

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie ou vous pouvez le télécharger sur le site web de la commune : www.saint-lormel.fr ■

• **Enquête sur la semaine d'école à 4 jours auprès des parents d'élèves**

Une décision sur les rythmes scolaires doit être prise en début d'année 2018. Le dépouillement de l'enquête est en cours.

• **À propos du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**

Suite à une interrogation sur le fonctionnement du CIAS il est indiqué que sa gestion a été reprise par Dinan Agglomération.

Pas de collecte des pneus usagés

Il est demandé où les déposer. Il est précisé que seuls les distributeurs (garages, centres auto...) doivent assurer une reprise gratuite d'un pneu usagé à l'occasion de l'achat d'un pneu neuf.



Flashez ce QR Code avec votre smart-phone et accédez directement à notre site internet.



Des nouvelles **des écoles**
Saint-Lormel /Créhen

Participation à la Cérémonie du 11 novembre

À Créhen, les élèves ont préparé la lecture d'un poème en vue des commémorations du 11 Novembre. Quelques uns sont venus lire Le Dormeur du Val de Rimbaud, aux cérémonies à Créhen et à St Lormel.

Un mois intense pour l'Amicale Laïque

Le mois de Novembre a été intense en actions pour notre Amicale laïque. L'opération "Benne à ferraille", sur St-Lormel, a été très fructueuse (10 Tonnes). Le 25 novembre s'est tenu le traditionnel repas choucroute : un grand merci à tous ceux qui y ont participé, que ce soit sur place ou en dégustant à la maison. Et puis le 8 décembre parents et amis ont pu venir chercher le sapin qui a décoré leur maison pour les fêtes. Un grand



merci à tous les parents qui s'impliquent dans l'organisation de toutes ces actions : grâce à leur engagement, les CE et les CM de l'école Prévert pourront partir en classe découverte en avril 2018.

Découverte de la danse à St-Lormel

Franck Moroux, conseiller pédagogique EPS de l'inspection académique, vient toutes les semaines pour nous emmener sur la planète

qui danse ! Nous découvrons avec lui la danse de création. Il danse d'abord avec la classe de Morgane (TPS PS MS) puis, après la récréation, avec celle de Nathalie (GS CP). Nous découvrons la mise en mouvement, l'occupation de l'espace, les arrêts, l'improvisation ou encore les transformations du geste (vitesse, durée, amplitude). De nombreuses situations sont proposées et tous les enfants participent très volontairement.

Noël à l'école

Nous avons profité du mois de décembre pour parler de Noël, nous étions tellement impatients de partager la grande fête en famille... Lectures, décoration du sapin, bricolages, activités nous ont permis de patienter. Et nous avons même fêté Noël en avance avec l'école le 22 décembre. Le Père Noël était passé la veille nous déposer plein de cadeaux pour l'école. Nous avons bien joué avec, puis nous avons pris le car pour Créhen. Sur place, nous avons partagé un repas convivial avec les grands. Ils nous ont bien aidé à manger aux grandes tables. L'après midi, nous avons repris le car pour aller au cinéma voir PADDINGTON 2. Après cette journée chargée en émotions, il était temps pour nous de prendre des vacances en famille pour profiter des fêtes et nous reposer !



VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**



Comité des fêtes :

• **Téléthon :**

Grâce à votre générosité lors de la vente des gâteaux, c'est plus de 1 700 € qui ont été collectés et remis à l'AFM TELETHON le 9 décembre dernier. Un grand merci à tous.

• **Assemblée générale :**

Elle se déroulera le samedi 27 janvier 2018 à 18h à la salle

Retrouvez toutes les infos de notre commune sur notre site internet : www.saint-lormel.fr

Flashez ce QR Code avec votre smartphone et accédez directement à notre site internet.



polyvalente de St Lormel. Tous les membres, les bénévoles y sont conviés ainsi que les personnes souhaitant découvrir ou participer aux activités du comité. Le programme des manifestations 2018 y sera élaboré et les idées nouvelles seront les bienvenues.

Atelier Vannerie :

Il est proposé des cours de vannerie, animés par Joseph Robert du Kerpont assisté d'Alfred HAMON et d'Agnès SUIRE, le jeudi après-midi à partir de 14 h. La première séance a eu lieu le jeudi 4 janvier 2018 à la salle polyvalente. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Se munir d'un sécateur..

Club de l'espoir :

- > Assemblée générale : mardi 16 janvier 2018
- > réunion du Club : mardi 30 janvier 2018
- > Loto du Club : mardi 27 février

Amicale Laïque :

- Le samedi 17 février Carnaval des enfants du RPI et vente de pizzas

Amicale des anciens combattants :

L'assemblée générale est prévue le samedi 13 janvier 2018

Programmation culturelle Plancoët Plélan

• **Danse :**

JOYAUX DU BALLET CLASSIQUE

Danseurs et Solistes de l'Opéra de Paris

JEU. 11 JANVIER / 20H30

THÉÂTRE DES JACOBINS / DINAN



LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ **LES RESTOS DU CŒUR**

L'équipe de bénévoles du Centre de Matignon vous informe que les distributions de la campagne d'hiver est en cours. La distribution de l'aide alimentaire, sous conditions de ressources, se fera tous les jeudis toute la journée. Vous pouvez vous inscrire les jours de distribution (pensez à vous munir des documents nécessaires à l'instruction de votre dossier)

• **Magie/Art du cirque LE SOIR DES MONSTRES D'Etienne Saglio**

SAM. 20 JANVIER / 20H30



SOLENVAL / PLANCOËT

• **Théâtre : LE RÉVIZOR De Nicolas Gogol**

MAR. 23 JANVIER / 20H30

THÉÂTRE DES JACOBINS / DINAN

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 ou sur <http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>